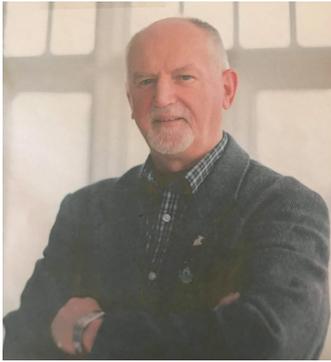


Mot du maire



Bonnes vacances à tous

En cette période estivale, je tiens à souhaiter de bonnes vacances à tous ceux et celles qui bénéficieront d'une pause bien méritée dans les semaines à venir. Je profite de l'occasion pour vous rappeler que la prudence est de mise dans vos activités qu'elles soient nautiques, en VTT ou autres. Je souhaite également la bienvenue aux nombreux villégiateurs qui viennent visiter et séjourner dans notre belle municipalité.

Que le mois à venir soit pour vous l'occasion de passer du bon temps en famille et entre amis maintenant que la pandémie nous laisse un certain répit.

Luc St-Denis

Administration

Félicitations à nos finissants

La Municipalité est fière de vous présenter et de féliciter nos trois finissants, qui quittent l'école l'Aventure pour l'école secondaire du Méandre.

Rosalie Champagne Duval



Selon ses professeurs, **Rosalie** représente à merveille la persévérance, le calme et le travail, " Les difficultés ne t'ont jamais arrêtée et tu peux quitter le primaire avec la tête haute. Tu as démontré qu'à force de travail, on peut aller loin. Pour tous les élèves de l'Aventure, tu étais cette année une élève sérieuse et une grande sur qui tous pouvaient compter. Bon succès au secondaire! "

Ses professeurs le disent coquin, mais charmeur. " L'école l'Aventure se souviendra longtemps de toi **Nathan**. Le village de l'Ascension est chanceux de t'avoir puisqu'il est certain que tu y laisseras ta marque. Tes talents lors de présentation orale et ta facilité lors du partage de tes passions (motocross, football) prédisent de grandes choses. Enfin, il est maintenant temps d'aller au secondaire et de quitter cette classe de filles. Bonne continuité! "

Madhie Savard



Madhie est décrite par ses professeurs comme étant une leader née. " Lorsque tu es de la partie, ça roule! Tu es aussi le rayon de soleil, les fous rires et le travail acharné. Personne n'est laissé derrière. Il faut se mettre à la tâche puisque c'est tous ensemble qu'on réussira! Bravo Madhie pour ton dynamisme et ta bonne humeur. Le secondaire sera certainement très heureux de te compter dans ses rangs! "

Nathan Bérubé



Administration

Report de la Web diffusion des séances du Conseil

En raison des défis rencontrées avec cette nouvelle technologie, la Municipalité se doit de reporter la diffusion en ligne du Conseil. Nous déployons tous les efforts pour être en mesure de partager ces séances au plus tôt. Surveillez nos médias sociaux pour davantage d'informations.

Rappel - 3e versement de taxes

La Municipalité vous rappelle que la date pour le troisième versement des taxes municipales est le 19 juillet.

Sécurité civile et incendie

Remerciements à monsieur Jean-Guy Leclerc

La Municipalité et le Service de sécurité incendie tiennent à remercier monsieur Jean-Guy Leclerc pour sa collaboration lors d'un sauvetage nautique sur la Rivière-Rouge, le 27 juin dernier. Son accord pour accéder à la rivière par sa propriété a permis de mettre rapidement les embarcations nautiques à l'eau et de porter secours à des gens dans le besoin.

Le port du vêtement de flottaison : un passeport pour la vie!



La loi exige que toutes les embarcations soient équipées d'un gilet de sauvetage ou d'un vêtement de flottaison individuel de taille appropriée pour chaque personne à bord. Pour être conforme, il doit également avoir été approuvé par Transports Canada, la Garde côtière canadienne ou Pêches et Océans Canada. Les vêtements de flottaison individuels sont offerts dans une large gamme de tailles, une

La preuve de compétence est obligatoire

très grande variété de couleurs et de modèles adaptés aux différentes activités nautiques. Il n'y a donc aucune raison de ne pas porter son vêtement de flottaison en tout temps.

Tous les conducteurs d'une embarcation de plaisance motorisée doivent détenir une preuve de compétence. Transports Canada recommande d'ailleurs à tous les plaisanciers de suivre un cours agréé sur la sécurité nautique afin d'obtenir leur carte de conducteur d'embarcation de plaisance.

Offres d'emplois

La Municipalité recherche des personnes motivées pour se joindre à une équipe dynamique, pour les postes suivants:

- 1 poste de journalier-chauffeur 1 - aqueduc (permanent à temps plein)
- 1 poste de mécanicien-chauffeur-journalier (permanent temps plein)

Candidatures avant le 16 juillet

- 1 poste d'inspecteur en bâtiment et environnement (permanent temps plein)

Candidatures avant le 6 août

Pour postuler, faites parvenir votre CV à dga@municipalite-lascension.qc.ca

- Plusieurs postes de pompiers-pomprières à temps partiel

Contactez David Lavigne pour informations et CV à directeurincendies@municipalite-lascension.qc.ca

Sécurité civile et incendie

La préparation avant une sortie nautique : une étape à ne pas négliger

Avant de quitter le quai, assurez-vous de bien connaître les prévisions météorologiques et soyez toujours à l'affût des changements atmosphériques. Certains d'entre eux sont d'excellents indicateurs de l'arrivée du mauvais temps.

Vérifiez les réserves de carburant et assurez-vous que tout l'équipement de sécurité requis est présent et en bon état de fonctionnement. Sachez que les exigences en matière d'équipement de sécurité varient en fonction du type et de la longueur de l'embarcation et que, lors d'une location ou d'un emprunt d'embarcation, la responsabilité de posséder l'équipement obligatoire revient à la fois au locateur et au locataire.



Précautions à prendre en canot-camping

1. Connaître et respecter vos limites de canoteur.
2. Porter votre vêtement de flottaison individuel (VFI).
3. Apporter une trousse de premiers soins et une trousse de réparation.
4. réparation.
5. Avoir avec vous l'équipement obligatoire selon la réglementation de Transport Canada.
6. Reconnaître chaque rapide avant de s'y engager. Ne vous aventurez que dans les rapides pour lesquels vous êtes certain d'avoir l'habileté. En cas de doute, n'hésitez pas à porter. Il est toujours plus facile de porter que d'effectuer un sauvetage.
7. Par temps orageux, adopter les mesures de sécurité de protection contre la foudre.
8. Ne jamais cuisiner dans votre tente et n'y garder aucune nourriture, ni pâte à dent, ni gomme à mâcher. Il en va de même pour la nourriture de votre chien.
9. Si vous utilisez l'eau d'un plan d'eau pour la cuisson, il est recommandé d'aller la puiser loin de la rive, de la faire bouillir 1 minute à gros bouillons, ou de la filtrer. Malencontreusement, une eau qui semble bonne peut contenir des micro-organismes nuisibles. Ceux-ci peuvent occasionner des troubles gastro-intestinaux.

Sur l'eau, une consommation en vaut 3

Sur la terre ferme comme sur l'eau, la consommation d'alcool abaisse la faculté de jugement et augmente le temps de réaction. Sur l'eau toutefois, ses effets sont renforcés en raison de l'exposition prolongée au vent et au soleil, de la déshydratation et de la fatigue.



Mission plouf

Mission Plouf est une plateforme créée afin de prévenir la noyade chez les enfants de 6 à 10 ans par l'apprentissage ludique des bases de la natation et des règles de sécurité dans l'eau. Découvrez avec eux les jeux, le jeu-questionnaire et les capsules vidéo.

Urbanisme

Permis et certificats

La Municipalité vous informe qu'en vertu de l'adoption du règlement 2021-531, le prix des permis est désormais de 50 \$.

Par ailleurs, nous portons à votre attention les procédures et conditions d'émission des permis et certificats d'autorisation suivantes.



Dans un délai d'au plus 30 jours de la date du dépôt de la demande, l'inspecteur en bâtiments ou l'inspecteur régional, selon le cas, émet le permis ou certificat d'autorisation demandé si:

- la demande est conforme aux règlements d'urbanisme;
- la demande est accompagnée de tous les plans et documents exigés par le présent règlement;
- le tarif pour l'obtention du certificat a été payé.



Il est donc important de penser à ces délais lorsque vous faites une demande de permis ou de certificat et dans la planification de vos travaux.

Subvention canadienne pour des maisons plus vertes

Les bâtiments, y compris nos maisons, sont responsables de 18 % des émissions de gaz à effet de serre du Canada. Cette subvention vise à aider les Canadiens à rendre leurs maisons plus écoénergétiques. Cela signifie que les maisons seront plus confortables et plus abordables à entretenir tout en soutenant des objectifs environnementaux. La Subvention canadienne pour des maisons plus vertes aidera les propriétaires à rendre leurs maisons plus écoénergétiques et à lutter contre les changements climatiques.

Ce qui est offert dans le cadre de cette initiative

Des subventions pouvant atteindre 5 000 \$ chacune pour aider les propriétaires à effectuer des rénovations écoénergétiques dans leurs maisons, comme l'amélioration de l'isolation.

Des évaluations ÉnerGuide (d'une valeur maximale de 600 \$) et des conseils d'experts aux propriétaires afin qu'ils puissent commencer à planifier leurs rénovations.

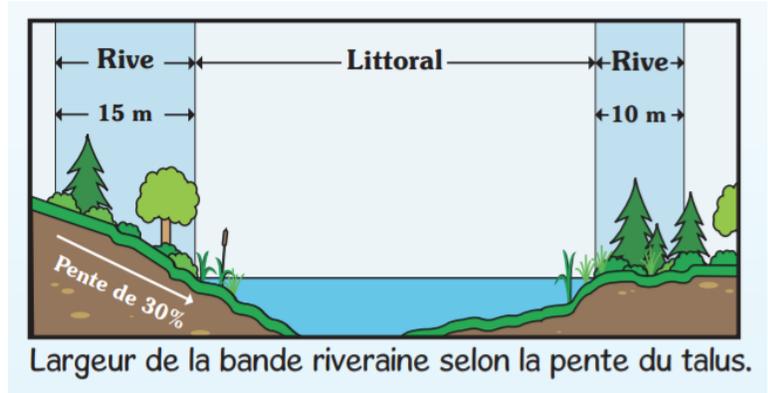
Le recrutement et la formation de conseillers et conseillères en efficacité énergétique ÉnerGuide pour répondre à la demande croissante, ce qui créera de nouveaux emplois dans tout le Canada.

Pour obtenir du soutien au sujet de la subvention, vous pouvez téléphoner au 1-833-674-8282 (TTY : 1 800-465-7735) ou envoyer un courriel à : nrcan.canadagreenerhomesgrant-subventionmaisonsvertes.rncan@canada.ca.

Urbanisme

La bande riveraine : le bouclier des lacs !

La bande riveraine est une bande de végétation naturelle de 10 m ou, si votre pente est supérieure ou égale à 30 %, de 15 m. Elle marque la transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Elle est idéalement composée d'herbacées, d'arbustes et d'arbres indigènes.



La bande riveraine protège le lac de plusieurs façons :

- o Ombrage : Limite le réchauffement excessif de l'eau en bordure du lac.
- o Filtration : Filtre les sédiments et les nutriments (phosphore et azote), limitant ainsi la croissance excessive d'algues et de plantes aquatiques.
- o Érosion : Limite l'érosion des berges.
- o Rétention : Ralentit l'écoulement des eaux de ruissellement et favorise l'infiltration de l'eau dans le sol.
- o Habitat : Constitue un habitat important pour la faune et la flore, offrant nourriture et abri.

Si votre bande riveraine a besoin d'être revégétalisée, plusieurs outils et conseils sont à votre disposition sur cette page web:

<https://www.abrinord.qc.ca/documentation/ressources/les-bandes-riveraines/>

N'hésitez pas à communiquer avec l'agente de liaison si vous étiez absent lors de son passage et qu'un mot a été laissé à votre porte.

Chrystelle Matte-Richer

Agente de liaison - Soutien technique des lacs

Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides)

CRE Laurentides (2009). La bande riveraine : le bouclier des lacs !

<http://www.crelaurentides.org/documents>

BIBLIOTHÈQUE YVES MEILLEUR

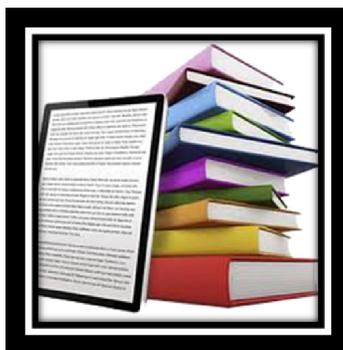
Accès aux rayons

La Municipalité tient à vous rappeler les règles de base à respecter lors de votre visite à la bibliothèque.

- Port du masque obligatoire pour les 10 ans et plus
- Désinfection des mains obligatoires
- Respect de la distanciation de 2 mètres entre les abonnés et le personnel
- Capacité d'accueil de 3 personnes ou une famille
- 1 seul poste informatique disponible
- 1 seul accès pour ordinateur portable

Retour de prêts

Dans la chute à livre
Pendant les heures d'ouverture : au comptoir



HORAIRE



Lundi	Fermé
Mardi	12 h 00 à 16 h 00 17 h 30 à 19 h 30
Mercredi	Fermé
Jeudi	9 h 00 à 12 h 00
Vendredi	15 h 30 à 19 h 30
Samedi	9 h 00 à 12 h 00



Club
de lecture
d'été
TD
2021

6 à 12 ans

Viens t'inscrire à ta bibliothèque et découvrir des activités amusantes tout l'été!

Préinscription requise

CLUB TD du 29 juin au 13 août 2021

Balle molle

Le comité des loisirs de la municipalité reprend ses activités.

Ses membres souhaitent organiser une partie amicale de balle molle, mieux connue sous le nom de softball.

Cette activité est ouverte à tous, jeunes et moins jeunes!

Pour information et inscription, contactez Stéphane ou David au 819-275-3553



Horticulture

Concours pour un aménagement paysager sur le site de l'ancien presbytère



Faites gagner votre municipalité ! Un aménagement horticole d'une valeur de 15 000 \$!

Votez en ligne pour un aménagement paysager sur le site de l'ancien presbytère en cliquant sur le lien disponible sur le site de la municipalité, sur notre Facebook ou au : dujardindansmavie.com/concours-du-jardin-dans-ma-ville

(faites dérouler la page jusqu'à la photo du presbytère et cliquer sur le cœur dans la photo.)

Citoyens, aidez-nous à gagner ce concours en votant pour le projet d'aménagement paysager de notre municipalité ! Plus un projet amasse de votes, plus il a de chances de se concrétiser. La Municipalité prévoit l'aménagement de pas japonais entourés de plates-bandes fleuries et comestibles (concombre, ail, lavandes, etc.) qui mèneraient à la porte d'entrée du presbytère. Un bassin d'eau avec ruisseau serait également aménagé et entouré d'arbres fruitiers, d'arbustes comestibles et de fines herbes vivaces. De plus, nous souhaiterions donner une seconde vie aux vieux arbustes déjà en place en leur appliquant une taille de style japonais.



CONCOURS
du jardin
dans ma ville
- ÉDITION -
AGRICULTURE URBAINE

Municipalités : envoyez-nous vos projets d'aménagement d'un lieu public incluant des plantes potagères !

À gagner : votre aménagement horticole d'une valeur de 15 000 \$ **PARTICIPEZ**



Arts et Culture

Rappel: Concours d'œuvres d'art - Mur d'art éphémère

La Municipalité tient à vous rappeler que le concours d'œuvres d'art pour le mur d'art éphémère dans le parc Raymond Meilleur est en vigueur jusqu'au **16 août 2021**. Vous pouvez soumettre votre projet par l'entremise d'une esquisse et d'un formulaire dûment complété, disponible sur le site internet de la Municipalité dans l'onglet « loisirs et culture » ou à l'hôtel de ville. Le concours est ouvert à tous et peut être créé par une personne seule, en couple ou en groupe.

La création de l'œuvre de grande envergure se fera vers la fin du mois d'août-début septembre 2021. De plus, afin d'agrémenter le calendrier 2022 de la Municipalité, des esquisses seront retenues pour paraître dans celui-ci.

Pour toute question vous pouvez communiquer avec Christian Pilon à l'adresse courriel urbanisme@municipalite-lascension.qc.ca ou en laissant un message à la réception de l'hôtel de ville (819)275-3027 #0

Voirie

Emprise de la rue



La Municipalité a noté qu'en plusieurs endroits sur le territoire, des haies, arbustes, fleurs, etc. empiètent sur l'emprise de la rue. Or, si ceux-ci devenaient nuisibles à l'entretien des chemins, la Municipalité devrait alors les enlever.

Il est donc important de bien connaître les délimitations exactes de son terrain avant d'en faire l'aménagement.



Ciment à l'écocentre

Lorsque vous apportez du ciment à l'écocentre afin qu'il puisse être réutilisé, il est important qu'il n'y ait pas de contaminants tels que du gravier ou du sable, sinon il sera refusé.

Nous vous remercions de votre collaboration.



Nous joindre

Par téléphone: 819-275-3027



Par courriel: informationsgenerales@municipalite-lascension.qc.ca

